

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: OGS : dde subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault

Depuis mai 2012, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais, et avec le soutien du Conseil départemental de l'Hérault et des fonds européens LEADER.

Cette démarche consiste à élaborer puis mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site) remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par le classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère.

Toute Opération Grand Site a trois objectifs :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle d'un site (qui en fait sa valeur exceptionnelle),
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

L'Etat a :

- donné son accord au lancement de l'Opération Grand Site (OGS) par lettre du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) du 12 mai 2015,
- procédé au Classement au titre des sites des « gorges de la Cesse et du Brian, et des causses de Minerve » par décret du 14 janvier 2016.

Depuis le lancement officiel de l'OGS renforcé par le classement par l'Etat, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance et d'une notoriété nationale avec la mise en place d'un co-pilotage de l'OGS entre l'Etat et la collectivité dans le cadre du comité de pilotage de l'OGS coprésidé par le Préfet et le Président du Pays (ou

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016_01_04_16-DE

leurs représentants), et avec l'intégration du Grand Site sur la liste et la carte nationale des Grands Sites (en projet et/ou labellisés Grands Sites de France).

Durant l'année 2015, le Chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est attaché à poursuivre l'animation/coordination de la démarche et commencer à élaborer le projet et le programme d'actions :

- Animation de la concertation locale : RDV réguliers avec les maires, réunions du groupe projet « élus du Grand Site », du groupe technique de suivi avec DREAL, CD34 et CdC, accueil de la Chargée de mission Grand Site de France du MEDDE, comité de pilotage de lancement, interventions en commission de Pôle et comité syndical du Pays,
- Organisation d'actions d'information/communication : Interventions devant divers groupes, diffusion d'articles de presse, création de rubriques sur sites internet (RGSF, Hérault Tourisme), diffusion du dépliant du RGSF,
- Veille et accompagnement/suivi de différents projets, programmes et appels à projets : Contribution aux dossiers de candidature aux appels à projets ATI, LEADER, et Plan de paysage avec le PNR, suivi de la démarche Natura 2000, suivi des projets des communes et des projets en lien avec l'OGS,
- Participation aux réunions des différents réseaux : Pays, Conseil départemental de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, DREAL, Réseau des Grands Sites de France (RGSF),
- RDV avec des partenaires,
- Lancement d'un projet global autour des Musées du Minervois et du Saint-Ponais et animation/suivi sur celui d'Olonzac,
- Lancement du projet d'animation foncière à l'échelle du Grand Site,
- Lancement de la prestation de service de traitement cartographique du PNR,
- Réunions d'information et d'échanges avec les agents des communes et communautés de communes,
- Journée sur le terrain (partage des enjeux) avec les élus du Grand Site.

Pour la cinquième année d'animation, il s'agit pour le Chargé de mission d'assurer le rôle suivant :

- Animer/Coordonner la démarche « Opération Grand Site »,
- Animer la concertation locale : rendez vous, groupe projet, groupes de travail, comité technique, comité de pilotage...,
- Piloter/Assurer le suivi d'études,
- Elaborer et mettre en œuvre le projet et le programme d'actions OGS,
- Poursuivre l'organisation d'actions d'information/communication,
- Mettre en place de nouvelles actions liées à l'OGS,
- Assurer une veille et un suivi sur les différents projets, programmes, appels à projets et dispositifs liés à l'OGS,
- Participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Les quatre premières années d'animation (mai 2012 à avril 2016) ont été assurées avec le soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais.

Pour la cinquième année d'animation de l'OGS (année 5 : mai 2016 à avril 2017), le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 48 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :20 000,00 €
pour un autofinancement de 28 000,00 €.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée
de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.



Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical accepte de valider le plan de financement prévisionnel présenté, autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention, et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



